

ENQUÊTE NATIONALE ÉCOPHYTO SYNTHÈSE **RÉSOTHÈM** Données 2024

Exploitations agricoles de l'enseignement technique



Parcelle AZOP en syntropie à Saint-Benoît
(Crédit photo EPLEFPA Forma Terra)

Cet inventaire est le douzième réalisé pour l'enseignement agricole public depuis 2012. Initialement centré sur Ecophyto, il s'est peu à peu élargi à de nouvelles thématiques de la transition agroécologique afin de mieux intégrer la dimension systémique des exploitations agricoles. En 2024, l'analyse a notamment porté sur : toutes les thématiques Ecophyto, la dynamique de sortie du glyphosate, les pratiques agroécologiques, le potentiel de développement des légumineuses à graines au sein des exploitations agricoles de l'enseignement agricole, les pratiques en agriculture de conservation des sols et les techniques culturales simplifiées (ACS et TCS), l'agroforesterie, le numérique et le biocontrôle. Pour la deuxième année, l'enquête a été administrée avec le logiciel sphinx par BDAPI.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Sommaire :

2 Objectifs

3 Méthodologie

5 Principaux résultats

6 Sortie du
glyphosate

13 Pratique de
l'ACS/TCS

14 Systèmes AB

16 Certifications

18 Observations sur
la réduction des PPP

19 Pratiques
agroécologiques

20 Nouvelles
technologies

21 Biocontrôle

23 Conclusion

Auteur :
Philippe Cousinié,
animateur Réso'them
agronomie-écophyto

Juin 2025

Objectifs de l'inventaire 2024

En 2024, les objectifs étaient les suivants :

- Rendre compte de l'engagement direct dans Ecophyto de l'enseignement agricole public en 2024.
- Rendre compte de l'engagement pour sortir du glyphosate en 2024 et de ses difficultés.
- Mieux situer l'engagement Ecophyto dans le contexte de la transition agroécologique, au regard des dispositifs d'appui, des certifications, des [GIEE](#) et de l'[AB](#).
- Évaluer le potentiel de développement des protéines végétales (légumineuses à graines pour l'alimentation humaine).
- Évaluer la situation des systèmes de culture en ACS/TCS (agriculture de conservations des sols et techniques culturales simplifiées).
- Évaluer les pratiques d'utilisation du biocontrôle.
- Évaluer l'engagement pour le numérique et les nouvelles technologies.
- Évaluer la diversité des systèmes en agroforesterie et la gestion durable des haies.
- Évaluer les pratiques agroécologiques.

Activités du réseau thématique Agronomie-Ecophyto sur la thématique Ecophyto en 2024

Au sein du [collectif Réso'them](#), le réseau thématique Agronomie-Ecophyto, créé en 2009 à la suite du Grenelle de l'environnement, est chargé d'accompagner la transition agroécologique dans l'enseignement agricole à travers les plans et les programmes prioritaires du Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire (MASA), particulièrement le plan « Enseigner à produire autrement » et le plan Ecophyto. Il a contribué au suivi et à la veille des informations sur les dispositifs Ecophyto tels [DEPHY Ferme](#), [DEPHY EXPE](#) et [groupes 30.000](#). Depuis septembre 2019, le réseau a été chargé de suivre la sortie du glyphosate dans l'enseignement agricole. Enfin, à partir de 2020 le réseau a testé des outils autour des controverses sur le glyphosate et a animé des débats en collaboration avec la recherche, les instituts techniques en collaboration avec l'enseignement (Ex : [Purpan](#) en 6^{ème} année d'école d'ingénieurs avec une expérience sur six promotions, EPL Montpellier, EPL Bazas). Depuis 2019, il contribue au groupe de travail du [CSO R&I Ecophyto](#) sur les pesticides (réflexions sur de nouvelles thématiques comme « une seule santé » et participation aux travaux des appels à projets, notamment en durabilité) et une animation réalisée autour des leviers territoriaux lors du [CIAG de juin 2024](#). Il a participé à l'accompagnement du [projet Ecophyto'Ter](#) conduit par la Bergerie Nationale (qui fera l'objet d'une suite dans Ecophyto 2030). Il a contribué à la formation technique ou supérieure, publique ou privée et aux actions de recherche et développement. Enfin, de 2022 à 2024, un état des lieux précis de l'utilisation du glyphosate a été réalisé grâce à des visites d'exploitations ([projet Glycos'EPA](#)) afin de mieux accompagner la sortie du glyphosate et d'organiser un groupe de travail en agriculture de conservation des sols. Dans le cadre du projet Glycos'EPA, des éléments de mise en débat sur le retrait du glyphosate ont été développés à partir d'une synthèse d'articles scientifiques et d'éléments techniques mis en discussion (Rencontres Glycos'EPA Lavour, [10-12 décembre 2024](#)). Le réseau Agronomie-Ecophyto s'est également impliqué à l'international en produisant plusieurs ressources : la recherche au Brésil en agroécologie ([interview d'Ana Euler](#)), les conférences du forum franco-brésilien d'octobre 2023 sur les transitions et l'agroécologie ([pad conférences forum franco-brésilien](#)). Ce travail a servi à l'animation d'un atelier de mise en débat autour du zéro pesticide de synthèse lors des assises territoriales de la transition agroécologique en décembre 2024 ([ressources](#)). Une animation spécifique a été proposée pour reconcevoir les systèmes viticoles en fonction de l'adaptation au climat à l'échelle de la région Occitanie en 2024 ([ressources](#)). Depuis 2024, le réseau vient en appui du développement du biocontrôle dans l'enseignement agricole avec le montage d'un projet de valorisation qui a réuni deux [EPLEFPA](#) (Antibes et Yvetot) le [19 novembre 2024 au MASA](#). Enfin, comme en 2023, les résultats de cette synthèse 2024 font l'objet d'un [padlet spécifique](#).

Méthodologie de l'inventaire national en 2024

En 2024, l'enquête nationale Ecophyto a été administrée pour la seconde fois avec un questionnaire géré sur Sphinx, sous la forme de 55 questions (contre 37 questions en 2022), qui ont permis un lien direct avec les acteurs de terrain. Elle fait l'objet d'une fiche de traitement RGPD. L'envoi du lien du questionnaire auprès des DEA (Directeurs d'Exploitation Agricole) s'est fait en concertation avec les [chargés de mission ADT-ADEI](#) des DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD pour les DROM-COM. L'ensemble des directeurs d'exploitation ont été sollicités pour collecter le maximum de données. L'objectif de cette méthodologie était d'alléger le temps de travail des chargés de mission ADT-ADEI pour collecter des informations qualitatives. Il s'en est suivi un gain de temps pour tout le monde : Moins de relances, un suivi allégé pour les SRFD/SFD et un lien direct avec les DEA pour l'animateur de réseau. Toutefois le taux de remontée de l'enquête est resté inférieur par rapport aux années précédentes avec un résultat de 44 % en 2024 contre 69 % en 2023 et 84 % en 2022 pour un nombre de relances équivalent.

A noter qu'à la demande de la DGER (BDAPI), un projet d'appui à l'enseignement agricole pour sortir du glyphosate s'est finalisé en 2024 avec l'Institut Agro de Montpellier (site de Florac) au titre du CASDAR Transition agroécologique pour les exploitations de l'enseignement agricole. Il s'est déroulé pour une durée de 36 mois sous l'intitulé [CASDAR Glycos'EPA](#) (animé par Alice Garnier et Marylène Pieyre). De même Ecophyto'Ter, accompagné par la Bergerie nationale de Rambouillet, a pris fin en mars 2024 avec un séminaire final à Tours-Fondettes ([ressources en ligne](#)).

Retours de l'inventaire 2024

Compte-tenu des difficultés évoquées, la synthèse des résultats s'appuie exclusivement sur 84 exploitations du public qui ont répondu sur un total de 192.

Tableau des retours d'enquêtes Ecophyto par région

Régions	Total exploitations	Mai 2025 pour 2024	Mai 2025	Déc 2023	Déc 2022	Écart 2024/2023
Auvergne et Rhône-Alpes	26	10	38 %	65%	88%	-27%
Bourgogne et Franche-Comté	15	7	47 %	73%	87%	-26%
Bretagne	10	7	70 %	100%	100%	-30%
Corse	2	0	0%	50%	100%	-50%
Centre et Val de Loire	11	6	55%	64%	73%	-9%
Grand Est	16	9	56%	69%	94%	-13%
Guadeloupe	1	1	100%	0%	100%	+100%
Guyane	1	0	0%	100%	100%	-100%
Hauts de France	12	6	50%	67%	75%	-17%
Ile de France	4	0	0%	100%	75%	-100%
Martinique	2	1	50%	100%	100%	-50%
Mayotte	1	1	100%	100%	100%	0%
Nouvelle Aquitaine	32	18	56%	69%	81%	-13%
Normandie	11	5	45%	64%	73%	-19%
Occitanie	25	6	24%	56%	84%	-32%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	9	3	33%	56%	100%	-23%
Pays de Loire	9	2	22%	78%	67%	-53%
La Réunion	2	0	0%	100%	100%	-100%
Nouvelle-Calédonie	1	1	100%	100%	100%	0%
Polynésie	1	1	100%	100%	100%	0%
Wallis et Futuna	1	0	0%	0%	0%	0%
TOTAL et % retours déc. 2024	192	84	44%	69%	84%	-25%

Les retours ont été assez hétérogènes suivant les régions avec une baisse de 25 % du taux de retour national soit 44 % par rapport à 2023 (69 %). En 2024, 84 exploitations du public ont répondu sur un total de 192. Les sept régions qui ont le moins bien répondu en 2024 sont : Ile de France, Corse, La Réunion, PACA, Occitanie, Pays de Loire et AURA. Cependant, la totalité des grandes régions de métropole sont en recul. Celles qui ont mieux répondu sont exclusivement certains DROM-COM. A noter que ce sont les retours les plus faibles depuis 12 ans (début des enquêtes), sachant que jusqu'à 2022 compris, les taux ont été toujours supérieurs à 80 %. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat : des erreurs dans le questionnaire lors du lancement de l'enquête en lien au passage sur Sphinx (cela concernait les données chiffrées) et une augmentation du nombre de questions (de 37 à 55 en deux ans). Ce ne sont pas les seules raisons.

Principaux résultats de l'inventaire national 2024

L'engagement direct des exploitations agricoles dans le plan Ecophyto

Historiquement, l'enseignement agricole s'est impliqué dans le plan Ecophyto dès l'origine en 2009 avec l'action 16 de l'axe 2 qui a réuni jusqu'à 43 exploitations agricoles (EA) de 2009 à 2016, avec un total annuel variable de 25 à 43 EA suivant les années, en moyenne 40. Dans cette première phase, l'effort technique avait été bien plus important que l'investissement pédagogique avec des avancées décisives dans la réduction des pesticides. De 2016 à 2019, le [projet Educ'Ecophyto](#) concernait 10 établissements, essentiellement sur la pédagogie. [Le projet Ecophyto'Ter](#), accompagné par la Bergerie Nationale, a réuni 33 établissements en 2020/2021 puis 31 établissements en 2024. L'implication dans les réseaux [DEPHY Ferme](#) et [EXPE](#) dans l'enseignement agricole a commencé dès 2010 avec un premier inventaire réalisé en 2012 avec 89 exploitations. En 2018, l'implication avait augmenté à 122 exploitations (DEPHY Ferme et EXPE réunis) soit 64 % des fermes, chiffre stable en 2019, en baisse continue de 2020 à 2024 du fait de l'arrêt de certains groupes soit 45 % de fermes en 2024 avec quelques créations de projets en perspective. Le total national 2024 est estimé (sur les 192 exploitations) à 86 exploitations pour DEPHY Ferme (légère baisse) et 9 pour DEPHY EXPE (en baisse mais dans l'attente des résultats des projets retenus dans DEPHY EXPE 3).

En 2024, l'engagement Ecophyto a été calculé comme en 2023 en prenant en compte : l'appartenance à un réseau (DEPHY Ferme ou EXPE, [groupe 30.000](#)) ou à un autre projet Ecophyto ([PARSADA](#), [RESAB](#), [CASDAR Glycos'EPA](#), et autres dispositif Ecophyto, agence de l'eau ou conseil régional). Cet engagement se situe à 64 % de l'ensemble (en baisse) sachant que certaines exploitations participent à 2 voire jusqu'à 5 dispositifs en simultané (Ex : EPLEFPA d'Angers Le Fresne).

Les groupes 30.000, recensés pour la quatrième année, représentent 11 % des fermes (19 % en 2023) soit 21 fermes estimées en national en 2024 (sur 192 exploitations). Les autres dispositifs Ecophyto se chiffrent à 25 % des citations tout en englobant un nombre plus important d'exploitations du fait de réseaux d'expérimentation par projet (Exemple : biocontrôle à Antibes et Yvetot) et des projets en prévision : 10 % des établissements.

Cependant, indirectement, l'engagement Ecophyto est également présent sur d'autres dispositifs, en AB, en GIEE, par des certifications ([HVE 3](#), [plante bleue](#), etc.), des projets CASDAR ou d'autres initiatives liées au plan « Enseigner à produire autrement ».

Si l'on croise tous ces dispositifs, sans intégrer HVE et plantes bleues, on arrive à 93 % d'implication effective des établissements en 2024 (pour 86 % en 2023 et 83 % en 2022). Ces résultats confirment l'engagement très majoritaire de l'enseignement agricole dans le plan Ecophyto.

Ressources utilisées pour accompagner le plan Ecophyto

Pour la seconde fois en 2024, nous avons interrogé les exploitations sur leurs sources de documentation dans leur stratégie de réduction des phytos.

Les réponses figurent ci-dessous :

- Échanges entres pairs (DEA) : cité par 81 % des DEA, de loin la première ressource.
- Moteurs de recherche internet : cité par 53 % des DEA, seconde ressource utilisée
- [Centre de ressource cuivre](#) : 2 % des DEA
- [Base GECO](#) : 5 % des DEA, en augmentation
- [Centre de ressource glyphosate](#) : 8 % des DEA, en forte augmentation en 2024
- Autres : 33 % des DEA (Détails : conseil technique, chambres, réseaux en AB, échanges avec des techniciens, réseaux d'EPL, centres d'expérimentation, partenaires instituts techniques, INRAE...).

Comme en 2023, l'élément qui ressort est l'importance des échanges entre DEA, puis des moteurs de

recherche. A contrario, les centres de ressources restent encore peu cités (Centre de ressources [glyphosate](#), [cuivre](#) et [GECO](#)). Le site [Ecophyto pic](#) n'a pas été cité directement. On peut penser qu'il est associé aux moteurs de recherche sur internet.

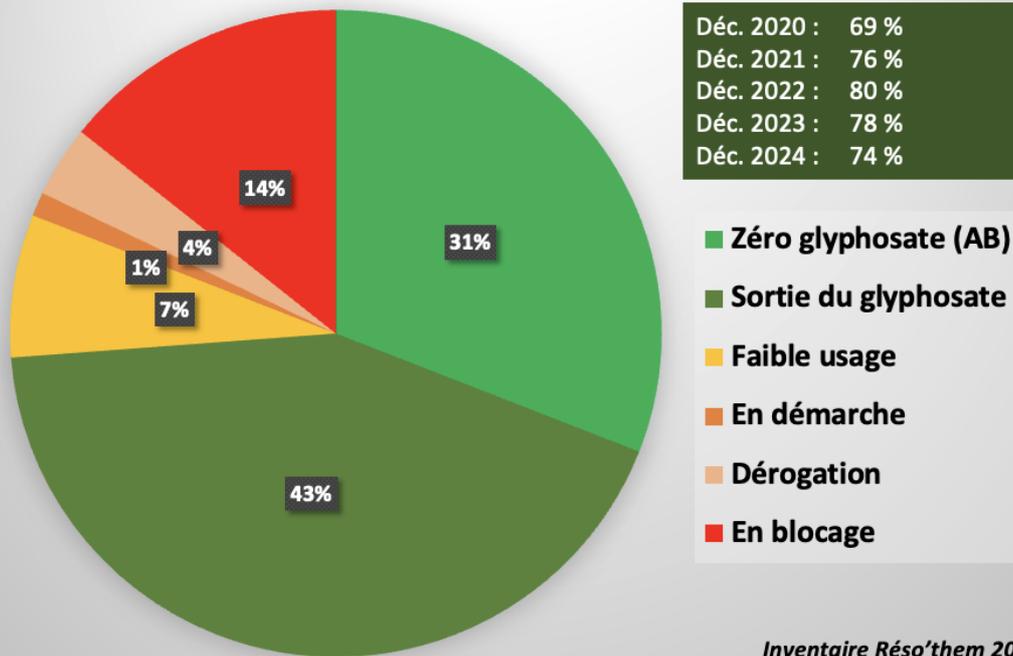
L'engagement des exploitations agricoles dans la sortie du glyphosate en 2024

En 2024, nous avons identifié 5 groupes d'exploitations dont un nouveau (dérogation [DRAAF](#)) :

- Celles qui sont sorties du glyphosate et étaient en zéro glyphosate : **74 % en 2024 qui en sont sortis (78 % en 2023) pour 76 % en zéro glyphosate** (83 % en 2023, 80 % en 2022, 76 % en 2021, 69 % en 2020) dont on peut distinguer deux sous-groupes : les exploitations hors AB, sorties du glyphosate : 42 % et les exploitations se déclarant totalement en AB : 32 % et 7 % supplémentaires en partie à zéro glyphosate pour l'année 2024 (groupe « faible usage »), se réservant la possibilité de l'utiliser en 2025.
- Celles qui ont une utilisation marginale ou faible du glyphosate (sous clôtures, cultures spéciales et minoritaires, utilisation faible ou nulle selon les années) : **7 % contre 6,1 % en 2023** (3,7 % en 2022). L'équivalent de 2 % ont eu une utilisation nulle de glyphosate, les autres sur de faibles surfaces.
- Celles qui sont en démarche active de sortie : **1 % contre 3,0 % en 2023** (6,2 % en 2022), en nette diminution.
- Celles qui sont confrontées à des blocages : **14 % contre 13 % en 2023** (10,5 % en 2022), en augmentation.
- Celles qui bénéficient d'une dérogation de leur DRAAF, en général sur de petites surfaces, soit : **4 % en 2024** (données inconnue les années précédentes)

L'interprétation de la dynamique de ces évolutions est analysée plus loin dans une partie spéciale intitulée « Dynamique des exploitations de 2023 à 2024 » (page 10). La sortie du glyphosate est arrivée à un plafond depuis 2022 avec une augmentation des blocages de 1 % en 2024 et une déclaration de sortie en baisse de 4 % (74 % en 2024 contre 78 %). Ce résultat est partiellement compensé par 2 % d'exploitations supplémentaires qui ont réalisé un zéro glyphosate, tout en se laissant la possibilité d'utiliser le glyphosate en 2025 suivant les conditions de l'année. Le zéro glyphosate est en léger recul en 2024, sans garantie de maintenir ce résultat en 2025 et avec moins de marge de manœuvre que les années précédentes (démarches de sortie en baisse, augmentation des dérogations et des blocages locaux). La dynamique en faveur de la sortie du glyphosate tend donc à reculer faiblement.

La sortie du glyphosate dans l'enseignement agricole



Sortie du glyphosate en 2024

Régions	Total exploitations	Sortie	Déc 2024	Déc 2023	Écart
Auvergne et Rhône-Alpes	10	8	80%	88%	-8%
Bourgogne et Franche-Comté	7	3	43%	73%	-30%
Bretagne	7	5	71%	90%	-19%
Corse	0	0	-	100%	0%
Centre Val de Loire	6	5	83%	71%	+12%
Grand Est	9	6	67%	55%	+12%
Guadeloupe	1	1	100%	-	-
Guyane	0	0	-	100%	-
Hauts de France	6	3	50%	63%	-13%
Ile de France	0	0	-	50%	-
Martinique	1	1	100%	100%	0%
Mayotte	1	1	100%	100%	0%
Nouvelle Aquitaine	18	16	89%	91%	-2%
Normandie	5	4	80%	71%	+9%
Occitanie	6	3	50%	64%	-14%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	3	3	100%	100%	0%
Pays de Loire	2	1	50%	86%	-36%
La Réunion	0	0	-	100%	-
Nouvelle-Calédonie	1	0	0%	0%	0%
Polynésie	1	1	100%	100%	0%
Wallis et Futuna	0	-	-	-	-
TOTAL et % retours déc. 2022	84	62	74%	78%	-2%
Rappel inventaire déc. 2023	132	103	78%	78%	

Remarque : Rappel de l'objectif national de la DGER 2024 : atteindre 100 % de sortie au 31/12/2024.

Les régions qui sont en tête de peloton pour la sortie du glyphosate hors AB en 2024 sont : Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Centre Val de Loire et PACA. A l'inverse, celles qui sont le plus en retard sont Hauts de France, Bourgogne Franche-Comté, Pays de Loire et l'Occitanie, les données étant cependant incomplètes pour quelques régions, ce qui relativise ce résultat. A noter également l'excellent résultat des DOM, identique aux années précédentes.

Plusieurs régions ont connu un recul important lié en partie au taux de réponse entre 2023 et 2024 : Pays de la Loire (- 36 % mais le taux de réponses est peu significatif), Bourgogne-Franche Comté (- 30 %), Bretagne (- 19 %), Occitanie (- 14 % avec un taux de réponse en baisse en 2023), Hauts de France (- 13 %). Tous ces reculs sont donc à relativiser du fait de la variation du nombre de réponses entre 2023 et 2024. Cependant, quelques rares exploitations qui avaient déclaré être sorties du glyphosate se laissent désormais le droit de le réutiliser si besoin. Les régions qui ont amélioré leur situation sont : Centre Val de Loire, Grand Est et Normandie. La Nouvelle-Aquitaine reste stable.

L'objectif de la DGER de sortir du glyphosate à 100 %, sous toute réserve de correction, n'est donc atteint que partiellement en PACA, a priori en Corse (données 2023), dans les DOM (données 2023 et 2024) et en Polynésie. L'analyse par région reste cependant relative dans la mesure où elle est très liée aux taux de réponse qui varient.

Dans les DROM-COM, les 5 DROM sont en zéro glyphosate soit la Réunion, la Guyane, Mayotte, la Guadeloupe et la Martinique. La seule COM connue en zéro glyphosate est la Polynésie, Wallis et Futuna n'ayant pas répondu. Au total 7 à 8 établissements sur 10 au moins sont en zéro glyphosate (et probablement Wallis et Futuna). A noter qu'Ecophyto ne concerne pas les COM qui répondent à des obligations territoriales autonomes (La Nouvelle-Calédonie reçoit peu d'aides pour la réduction des produits phytopharmaceutiques).

La relative augmentation de l'utilisation du glyphosate est le résultat de plusieurs tendances : un réel abandon de certaines exploitations alors que d'autres ont au contraire tendance à toujours dépendre

du glyphosate voire à aggraver cette dépendance. Cette situation s'explique par plusieurs éléments :

- En 2024, le glyphosate a bénéficié de dérogations dans certaines DRAAF en régions (Centre Val de Loire, Pays de la Loire et Bretagne).
- Le glyphosate continue d'être utilisé sur des usages faibles et des surfaces de plus en plus localisées pour combattre des problématiques très localisées de vivaces ou de sols difficiles à travailler.
- Il a y eu des exploitations agricoles en difficulté qui n'ont pas répondu à l'enquête.
- Un changement de stratégie qui pousse quelques DEA à revenir au glyphosate du fait des impasses comme l'apparition de vivaces ou la destruction de prairies. Ce cas est assez répandu.
- Des changements de DEA au cours des derniers mois qui se traduit par un choix de sécurité au détriment de la sortie du glyphosate. Certains nouveaux DEA ont fait des déclarations différentes de leurs prédécesseurs. Le turnover reste une contrainte constante au détriment des efforts d'innovation technique.
- Les difficultés de sortie du glyphosate augmentent en 2024 pour quelques 14 % des exploitations agricoles. Les exploitations concernées sont elles-mêmes confrontées à d'autres problématiques. L'inflation a joué probablement un frein à la dynamique de sortie compte-tenu des autres contraintes que vivent les exploitations agricoles dont notamment la gestion de la main-d'œuvre. L'arrivée progressive de difficultés économiques a incité certains DEA à poursuivre l'usage du glyphosate pour gérer l'urgence.

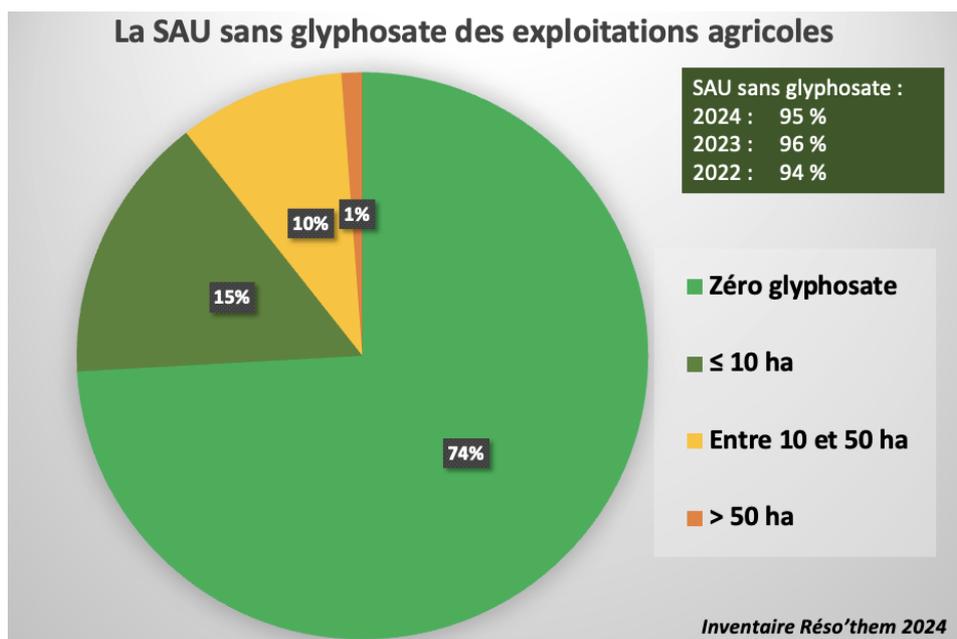
Toutefois, il faut relativiser ce résultat au regard des surfaces qui reçoivent réellement du glyphosate. C'est ce que nous avons analysé en 2024 avec des chiffres assez stables par rapport à 2023 grâce à l'utilisation de l'outil sphinx sur des déclarations précises de surfaces.

Les surfaces concernées par l'utilisation du glyphosate

Comptabilisée de manière approximative en 2022 avec une estimation de SAU sans glyphosate à 94 %, 96 % de la SAU était cultivée sans glyphosate en 2023 dans l'enseignement agricole. En 2024, l'estimation est de **95 % de la SAU sans glyphosate** ce qui traduit un résultat très honorable par rapport à l'objectif de 100 % et une baisse relative de 1% (96 % en 2023). Cela signifie que les 26 % des EA qui utilisent encore du glyphosate l'épandent en majorité sur de faibles voire de très faibles surfaces et exceptionnellement. Les exploitations agricoles se répartissent en quatre catégories :

- 62 EA déclarent être sortis du glyphosate sur 100 % de leurs surfaces.
- 13 EA déclarent utiliser du glyphosate sur moins de 10 ha de SAU.
- 8 EA déclarent utiliser du glyphosate sur une SAU de 10 à 50 ha.
- 1 EA déclare utiliser du glyphosate sur plus de 50 ha de SAU.

En comptabilisant la SAU sans glyphosate, on totalise 430 ha de SAU en glyphosate (soit 945 ha en représentativité globale). C'est donc environ 5 % de la SAU des 18.900 ha de l'enseignement agricole qui reçoit encore du glyphosate en s'appuyant sur les déclarations d'utilisation par exploitation agricole.



Dynamique des exploitations de 2023 à 2024

Pour mieux cerner la dynamique des exploitations de 2023 à 2024, l'analyse suivante montre les principales évolutions.

Dynamique de la sortie du glyphosate

Dynamique	2024 %	2023 %	Écart %
Sortie du glyphosate	43	39	+ 4
Exploitations en AB	31	39	- 8
Faible usage (en cas d'aléa)	7	7	0
En démarche pour 2025	1	3	- 2
Blocage (pas d'alternative)	14	13	+ 1
Dérogation	4	0	+ 4
Bilan abandon du glyphosate	74	78	- 4
Zéro glyphosate déclaré	76	83	- 7

La proportion de l'AB a baissé nettement en 2024 et participe moins à la dynamique de sortie que l'abandon en agriculture conventionnelle. L'utilisation en « faible usage » est identique et se traduit en partie par du zéro glyphosate suivant les années. Elle correspond à des exploitations qui s'autorisent une utilisation en cas d'aléa. Les exploitations en démarche de sortie sont moins nombreuses (- 2 %) car la pression sur la sortie du glyphosate a été moins marquée que par le passé. Cela se traduit par une augmentation des blocages de 1 %. Le bilan global est en recul par rapport à 2023 avec plus de transparence dans les déclarations : 74 % de sortie et 76 % de zéro glyphosate pour l'année 2024, Les années précédentes étaient moins claires dans les déclarations (les 80 % déclarés en zéro glyphosate ne correspondaient pas tous à un constat de sortie).

A noter, pour la première fois, des dérogations (+ 4 %) qui expliquent en partie le recul observé dans l'abandon du glyphosate (- 4 %).

Cela montre que le processus de sortie du glyphosate n'est pas simple et amène des situations

contradictoires selon les cas. Tous ces résultats restent à relativiser par l'état réel des surfaces qui ont reçu du glyphosate. Elles restent beaucoup plus faibles qu'il n'y paraît avec 5 % de la SAU globale.

Les obstacles à la sortie du glyphosate

Parmi les plus gros obstacles mentionnés pour la sortie du glyphosate, les réponses globales citées par les DEA sont (sachant qu'ils avaient la possibilité de plusieurs réponses) :

- L'agriculture de conservation des sols (ACS) ou les TCS : 16 % des citations mais en diminution constante depuis 2021 (21 % en 2023, 22% en 2022, 26 % en 2021) et désormais en dessous de la thématique des vivaces.
- Les vivaces : 18 % des citations et en tête des citations (21 % en 2023).
- Les contraintes de main-d'œuvre : 14 % de citations, proche de 2023 (12 % en 2023, 28 % en 2022, 36 % en 2021, 28 % en 2020).
- Les coûts globaux : 9 % (12 % en 2023)
- Les questions de matériel : 9 % des citations mais en baisse constante (11 % en 2023, 15 % en 2022).
- Les contraintes de sol : 6 % (10 % en 2023)
- Les questions d'aléas climatiques : 8 % (6 % en 2023)
- D'autres contraintes : 18 % (7 % en 2023).

Les citations des obstacles sont plus diversifiées qu'en 2023. Finalement, la sortie du glyphosate a mis les exploitations agricoles autant en tension qu'en 2023, principalement sur la gestion des vivaces.

En plus des obstacles énoncés et au-delà des solutions de facilité, l'abandon du glyphosate se confronte à d'autres contraintes dans les systèmes de production :

- Abandon d'une partie des couverts végétaux au profit du labour et au détriment des sols (érosion, déstockage de matière organique et de CO₂). Cet obstacle est cependant moins cité en 2024, probablement pour des raisons climatiques mais aussi pour des raisons d'adaptation pour sortir du glyphosate.
- La question des clôtures électriques avec utilisation du glyphosate est assez marginale mais reste d'actualité. Cela reste une utilisation réduite à quelques litres de glyphosate par an.
- Des difficultés pour gérer le planning de travail avec les salariés et particulièrement en période de pandémie ou d'inflation. Le turnover annuel aggrave cette contrainte.
- Tensions élevées sur le plan socioéconomique (inflation) avec une main d'œuvre indisponible ou chère et une augmentation des coûts d'achats d'intrants) et une possible baisse des revenus.
- Impasses sur des cultures en particulier mais sur très peu d'exploitations : osier (destruction des ronces), vigne porte greffes (les rameaux sont horizontaux et aucun matériel ne peut passer) et quelques cas en arboriculture (ex : récolte sous noisetiers exigeant en nettoyage).
- En tête des obstacles, des difficultés à gérer des adventices toxiques ou très envahissantes : ambrosie, datura, séneçon, digitale, chiendent, liseron, rumex et chardon.
- Passage à des molécules d'herbicides de substitution parfois plus toxiques que le glyphosate lui-même. Ce cas reste cependant exceptionnel. C'est une question peu aisée à trancher car il faudrait examiner la toxicité précise des molécules. En 2024, 19 % des exploitations utilisaient des herbicides de substitution au glyphosate.
- Incapacité à gérer les situations du fait des pentes ou d'un matériel inadéquat.
- Dans le cas des contrats de semences, l'usage du glyphosate est généralement maintenu et constitue un obstacle difficile à surmonter.

- La situation européenne n'a pas aidé car le glyphosate a été réautorisé pour dix ans ce qui n'a pas incité à accompagner la dynamique de sortie. En France, l'abandon du glyphosate n'est plus à l'ordre du jour même s'il est interdit dans les exploitations agricoles de l'enseignement agricole jusqu'en 2025 inclus par une note de service adressée aux DEA en 2022, avec l'indicateur de 100 % de la SAU en zéro glyphosate. Ce taux est de 95 % en 2024 (96 % en 2023).

Les difficultés liées au processus de sortie du glyphosate

Le processus de sortie du glyphosate comporte divers risques. Il tend à réduire le questionnement au seul glyphosate en mettant l'accent sur des solutions de substitution tel que le désherbage mécanique. Or toute la question est de sortir de la dépendance d'un système pour évoluer vers un nouveau système de culture autonome et si possible économe. Il est donc primordial d'examiner la question du glyphosate en s'appuyant sur plusieurs questionnements :

- Évolution vers le zéro herbicide comme cela a été fait en viticulture.
- Évolution vers le zéro pesticide à l'image des nombreuses expérimentations réalisées et en projet et souvent en lien avec une reconception vers l'AB ([projet RESAB](#)) ou l'élevage à l'herbe.
- Réflexion autour de la reconception pour changer de systèmes de culture comme cela est rendu possible par de nombreux dispositifs : [CASDAR Glycos'EPA](#), [CLIMATERRA](#), [Ecophyto'Ter](#), [CASDAR TAE](#), [CASDAR IP](#) et des projets régionaux ou autres.
- Réflexion élargie aux priorités agroécologiques nationales et territoriales pour co-construire des projets adaptés à la sortie du glyphosate.

La question du glyphosate ne pourra se résoudre sans la réflexion sur des leviers et des thématiques clés comme :

- Une réflexion globale sur l'usage des produits phytopharmaceutiques car la reconception sans glyphosate doit également intégrer d'autres composantes de manière à poursuivre l'objectif Ecophyto voire zéro phyto de synthèse.
- La préservation des sols en intégrant la fertilité des sols, la restitution de matière organique, l'aération des sols et la couverture des sols pour les préserver de l'érosion.
- La mise en œuvre de couverts végétaux pour faire face à la concurrence des adventices.
- Le développement optimal des cultures en couverture des sols : sélections variétales, densité, associations culturales complexes.
- La conception d'outils adaptables aux techniques culturales simplifiées (TCS). Cette réflexion reste à élargir avec le renouvellement de l'agroéquipement, le numérique et l'arrivée de la robotique (maraîchage, viticulture, etc.).

En définitive, la sortie du glyphosate est complexe et implique une réflexion systémique en intégrant d'autres priorités telles que la fertilité des sols, l'agroéquipement, le numérique, le changement climatique, la biodiversité, la ressource eau, l'économie (coûts liés à l'investissement en matériel, coût lié aux énergies fossiles) et le social (coût du travail). La réponse par la seule substitution serait forcément limitative. Elle demande une anticipation et une préparation, notamment mentionnée en viticulture, afin de préserver les cultures et de prévoir la main-d'œuvre nécessaire pour gérer les inconvénients en termes d'augmentation du temps de travail. La sortie du glyphosate relève d'une [démarche clinique d'agronomie](#) et d'une démarche de reconception appuyée en agroécologie auxquelles il est judicieux de se référer pour éviter toute approche réductionniste. Il n'existe pas de substitution à la molécule de glyphosate qui s'intègre aussi bien dans un système agricole. La sortie du glyphosate reste donc un véritable challenge que cherche à relever le [projet Glycos'EPA](#) géré par l'institut Agro de Florac ([séminaire final en décembre 2024 à Lavaur](#)).

La substitution du glyphosate

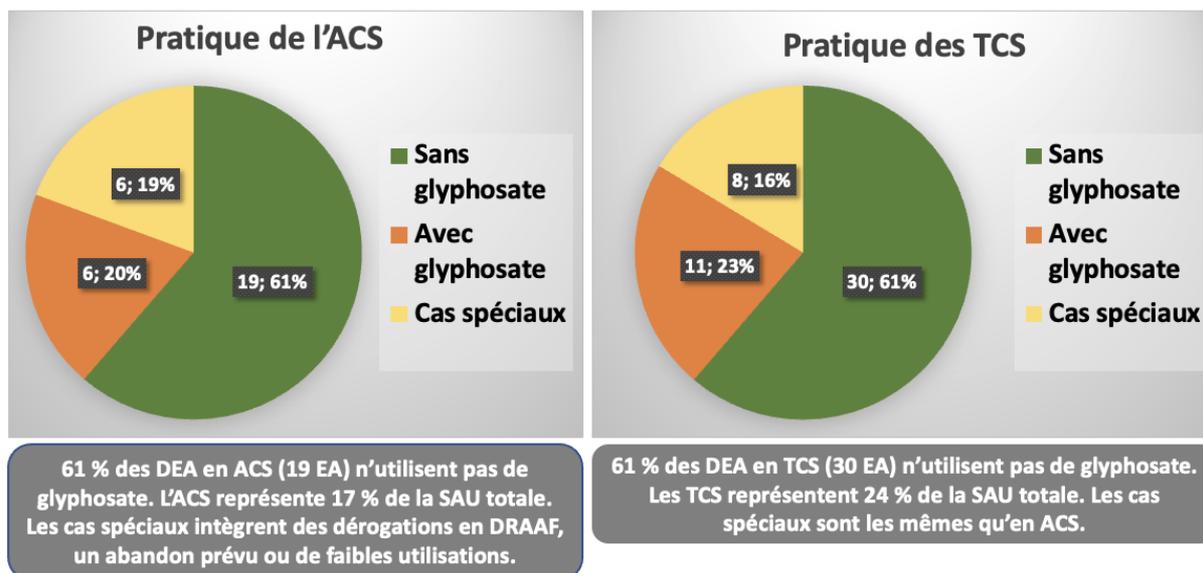
En 2024, 19 % des exploitations déclarent avoir substitué le glyphosate par d'autres molécules avec deux catégories de pratiques :

- Substitution totale du glyphosate pour 11 %. Dans ce cas, l'abandon du glyphosate est effectif mais en gardant des herbicides de remplacement dont la toxicité peut être parfois plus importante que le glyphosate et son métabolite direct l'[AMPA](#).
- Substitution partielle du glyphosate pour les 8 % restant soit sur de faibles surfaces (ex : clôture à sangliers) soit dans des situations où le glyphosate est toujours présent avec une volonté de réduire son usage et dans le dernier cas, en démarche d'arrêt du glyphosate en 2025. Les problématiques signalées sont les chardons, le ray-grass et le chiendent. Le nombre de produits herbicides utilisés en substitution est d'au moins une dizaine.

La pratique de l'ACS/TCS (agriculture de conservation des sols et techniques culturales simplifiées) dans les exploitations

Les exploitations qui pratiquent l'ACS sont au nombre de 31 (36 %) soit 1/3 environ. Parmi elles, 61 % (19) sont sorties du glyphosate ce qui indique qu'elles ont su s'adapter. Elles représentent 17 % de la SAU totale (14 % en 2023). 49 exploitations pratiquent les TCS soit 58 % de l'échantillon et de la moitié. La SAU mesurée représentant 24 % de la SAU totale (22 % en 2023). En TCS, 61 % (30) des EA sont sorties du glyphosate.

Les pratiques en ACS et TCS



Inventaire Réso'them 2024

Il est donc possible de s'inspirer largement des expériences des DEA qui ont réussi à travailler en ACS ou TCS sans glyphosate. Leurs productions s'orientent comme l'indique le tableau qui suit. C'est en polyculture-élevage que les exploitations sont les plus nombreuses à travailler sans glyphosate.

Systèmes de production majoritaires en ACS et TCS sans glyphosate

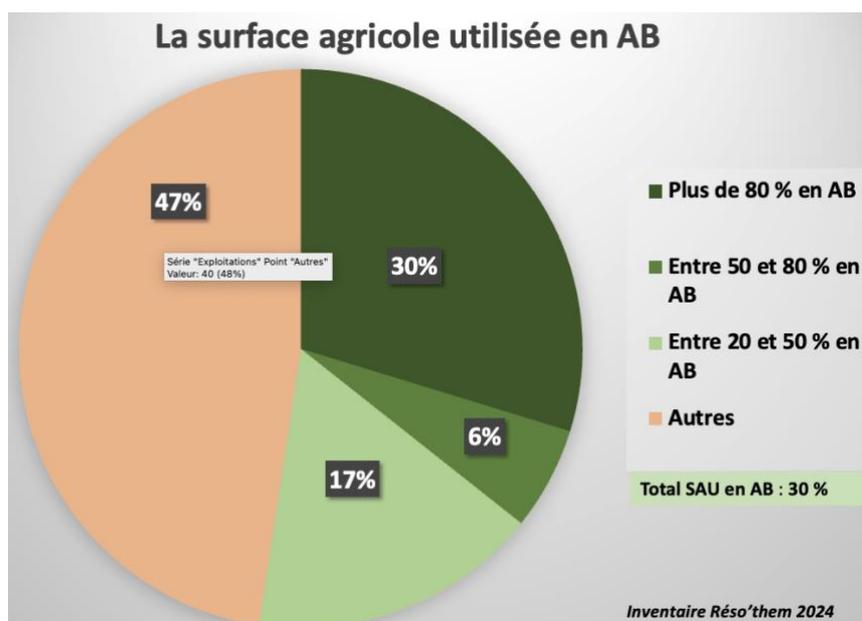
Systèmes	ACS sans glyphosate	TCS sans glyphosate
Polyculture-élevage	9	21
Grandes cultures	3	4
Horticulture	6	3
Viticulture	1	2
Total	19	30

En 2025, Réso'them poursuit l'accompagnement des exploitations en ACS/TCS. Nous allons examiner ce groupe de manière plus précise et analyser son besoin d'accompagnement.

La demande d'accompagnement en ACS/TCS a baissé par rapport à 2023 : 29 % contre 42 %. Il y a un intérêt pour l'ACS sans glyphosate en AB ou pas (une demande sur deux parmi 10 exploitations). Les autres demandes concernent le matériel (investissement), la formation, les outils, les échanges entre pairs et des cas plus spécifiques.

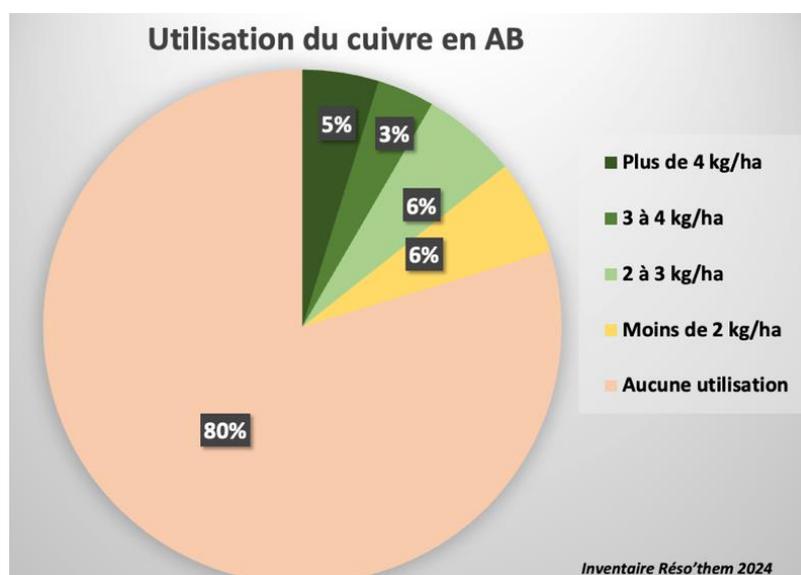
Les exploitations en systèmes AB

Les exploitations qui se déclarent en AB, avec un SAU > 80 % en AB, avoisinent les 30 % légèrement en dessous de 2023 (31 %) contre 27 % en 2022 alors que 6 % déclarent une SAU entre 50 et 80 % et 17 % entre 20 et 50 % en AB. Ces données nous ont permis de croiser les démarches en AB avec Ecophyto et les autres problématiques d'enquête, comme précisé plus haut (place de l'AB dans la démarche Ecophyto). A noter que la SAU globale en AB atteint également 30 % si l'on intègre l'ensemble des fermes. C'est sur la SAU que l'on observe un recul : 30 % contre 36 % en 2023. Ce recul est attesté en 2025 par certains chargés de mission ADT-ADEI des DRAAF (Occitanie et Pays de Loire notamment) et devrait se manifester dans l'enquête 2025.



La situation de l'utilisation du cuivre et de ses dérivés dans les exploitations agricoles en AB

Le cuivre est essentiellement utilisé dans les itinéraires en agriculture biologique sachant que la majorité des exploitations ont des ateliers techniques sur une ou plusieurs productions en agriculture biologique.



En 2024, 20 % des exploitations ont utilisé le cuivre aux doses suivantes (19 % en 2023) :

- Supérieur à 4 kg pour 5 % (5 % en 2023)
- 3 à 4 kg/ha pour 3 % (3 % en 2023)
- 2 à 3 kg/ha pour 6 % (5 % en 2023)
- Moins de 2 kg/ha pour 6 % (6 % en 2023)

Ce sont des résultats très semblables à ceux de 2023. Les niveaux d'utilisation sont généralement bas à moyens avec quelques difficultés liées notamment au Mildiou en années humides comme 2024 en vigne dans une partie de la France comme en 2023. Il n'est pas fait mention des difficultés particulières que pose l'application de cuivre en général. En 2024, les usages ont été globalement les mêmes qu'en 2023.

La participation aux GIEE

La participation aux GIEE concernait 30 % des exploitations agricoles en 2024 (29 % en 2023) avec une légère augmentation. Les thématiques principales étaient par ordre d'importance : L'innovation agroécologique, l'agriculture de conservation des sols (Couverts végétaux, ACS/TCS, la vie dans les sols), les sols, le changement climatique, l'élevage (Bien-être animal, lait ovin et bovin, autonomie alimentaire, aliments fourragers, prairies, paillage...), la réduction des intrants et l'agroforesterie. Les thèmes en développement sont liés au changement climatique, à la valorisation de la matière organique (Mayotte), à la commercialisation, à la prairie ou au paillage. Les GIEE restent identifiés comme un atout pour la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Les certifications HVE et « Plante bleue »

Pour la quatrième année, l'inventaire 2024 portait également sur plusieurs certifications : [HVE](#) (niveau 3) et « [Plante Bleue](#) » (Horticulture).

Quatre catégories d'exploitations agricoles ont été recensées :

- Exploitations déjà certifiées (HVE) : 51 % (2023 : 47 %)
- Exploitations déjà certifiées (Plante bleue) : 4 % (2023 : 6 %)
- Exploitations HVE ou plante bleue : 52 % (2023 : 49 %)
- Exploitations en cours de certification : 6 % (2023 : 11 %)
- Exploitations en projet de certification : 17 % (2023 : 17 %)

La dynamique de certification est toujours très forte pour HVE et « plante bleue » depuis 2020 (soit 52% des exploitations qui sont concernées pour ces deux labels, 3 % ayant les deux à la fois), ce qui permet d'envisager une nouvelle progression en 2025, potentiellement jusqu'à 73 % des exploitations à terme. C'est une dynamique nationale toujours active pour la cinquième année consécutive dans l'enseignement agricole en 2024 (HVE : + 4 % en 2024, pour + 1 % en 2023, + 10 % en 2022 et + 10 % en 2021) sous l'influence de la loi Egalim qui a incité fortement les établissements à commercialiser leurs productions en AB, certification ou label.

Ces certifications incitent les exploitations agricoles à faire des efforts notamment sur les modules « phytosanitaire » et « biodiversité » de la certification HVE.

En croisant HVE et « plante bleue » avec les systèmes de production, le constat est que HVE a été acquis dans tous les systèmes. En viticulture, 100 % des exploitations sont certifiées en 2024, suivi des grandes cultures (60 %), polyculture-élevage (44 %) et horticulture (33 %). En horticulture, « Plante bleue » atteindra plus de la moitié des exploitations horticoles après 2025. Le potentiel total à terme de certification est de 73 % des exploitations, en dessous de 2023 (77 %).

La certification en général (HVE et AB)

Le niveau de certification obtenu pour l'AB et HVE a atteint 95 % des exploitations en 2024 (86 % en 2023) avec une projection à 96 % pour 2025 (97 % en 2023) :

- Exploitations certifiées en 2024 : 95 % (2023 : 86 %)
- Exploitation ayant au moins deux certifications en 2024 : 33 % (2023 : 14 %)
- Projet de certification en 2025 (HVE ou plante bleue) : 6 % (2023 : 5 %)
- Projet de certification après 2025 (HVE ou plante bleue) : 16 % (2023 : 5 %)
- Sans projet de certification connu (hors SAU minoritaire en AB) : 4 % (2023 : 3 %)

La diversification végétale par les légumineuses à graines

Pour la quatrième année, nous avons enquêté sur un possible développement de légumineuses à graines dans le cadre d'un groupe de travail protéines végétales animé par Réso'them (Irène Allais, Claire Durox, Philippe Cousinié) et la Bergerie nationale (Catherine Chapron). Ce dossier est suivi par le collectif Réso'them afin d'accompagner cette dynamique. L'accent a été mis sur les légumineuses à graines pour l'alimentation humaine dès 2022 et en 2024. Une journée technique a été programmée sur ce thème autour de la féverole en mars 2024 à l'EPL de Bourg en Bresse en 2024 (en alimentation humaine). En 2025, l'activité a continué avec la lentille en avril 2025 à Toulouse ([article](#)). L'ensemble des données sont collectées sur un [padlet](#).

En 2024, 13 % des exploitations ayant répondu (11 EA) cultivaient des légumineuses pour l'alimentation humaine notamment : Lentilles, pois chiches, soja, pois jaune, haricots et fèves (2023 :

16 %, 21 EA ; 2022 : 19 %, 30 EA). Il semble qu'il y ait donc un recul des surfaces de légumineuses depuis 2022.

Cependant, 19 % des exploitations (20 % en 2023, 26 EA) avaient mis à l'étude le développement de ces légumineuses : Lentilles, pois chiche, soja, pois jaune et haricot (2022 : 12 %). Ce qui indique un intérêt toujours vif pour développer ces productions.

Cette thématique reste toujours d'actualité avec des interrogations sur les freins à son développement. Les freins recensés en 2024 sont respectivement :

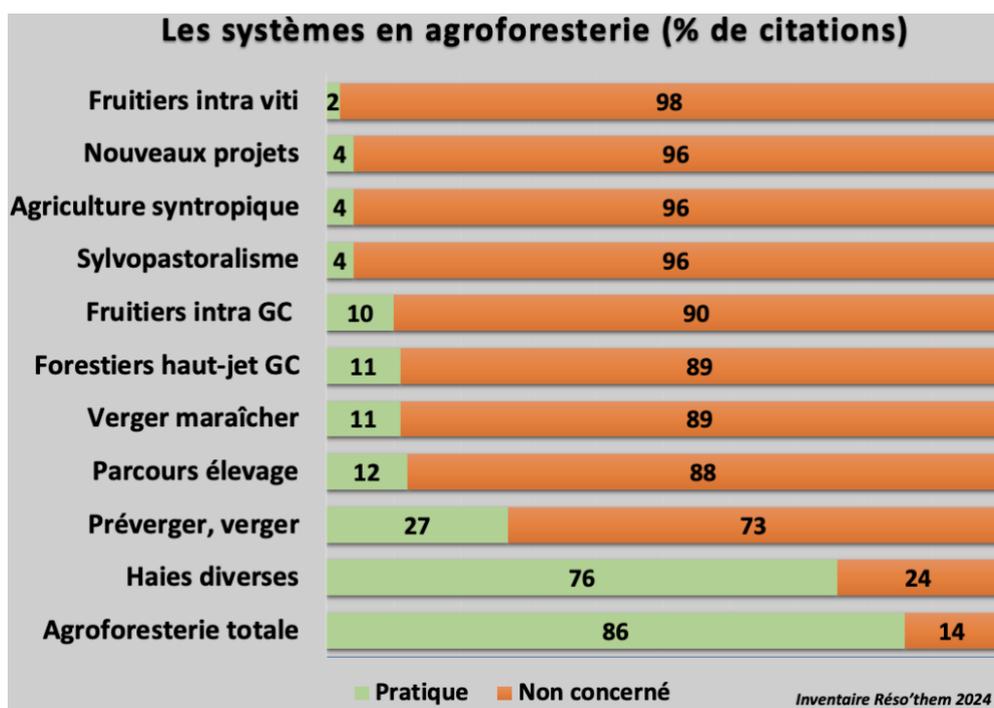
- Existence d'une filière pour 40 % des citations (n°1 en 2024)
- Débouchés économiques avec 32 % de citations (n°2 en 2024),
- Difficultés à la parcelle avec 29 % des citations (n°3 en 2024),
- Matériel adapté avec 28 % des citations (n°4 en 2024),
- Autres cités à 31 % (Manque de surface et foncier, élevage prioritaire, main d'œuvre, peu adaptable au climat, manque de variétés, maîtrise technique, prix de vente trop bas).

Concernant, la volonté de participer à un groupe de travail national sur cette thématique en 2024 :

- 18 % des exploitations y sont favorables pour 18 % en 2023
- 20 % des exploitations ne savent pas pour 31 % en 2023.

L'agroforesterie dans l'enseignement agricole

Cette année nous avons intégré à notre enquête, la question des systèmes agroforestiers. L'agroforesterie implique 86 % des établissements (88 % en 2023), majoritairement sur la thématique haies (76 %) puis les pré-vergers, vergers conservatoires et vergers basses tiges (27 %) devant les parcours d'élevage : volailles, palmipèdes et porcins (12 %) et les vergers maraîchers (11 %) et les fruitiers intraparcellaires en grandes cultures (10 %). Les résultats détaillés sont présentés dans la figure suivante. La grande nouveauté est l'apparition de l'agriculture syntropique citée dans les DROM COM (Polynésie et Martinique) et en Nouvelle-Aquitaine (EPLEFPA de Thuré). Trois nouveaux projets sont prévus : un en agriculture syntropique (Nouvelle Calédonie) et deux en vergers maraîchers (EPLEFPA de Quétigny et de Chartres).



Le plan d'aménagement et de gestion durable des haies concerne les exploitations suivantes :

- Oui, en cours de mise en œuvre avec suivi annuel : 20 %
- En réflexion : 42 %
- En projet d'ici 2027 (nouveau plan ou réactualisation d'un ancien) : 15 %
- Non concernés : 23 %

C'est donc un sujet de préoccupation pour la grande majorité des exploitations (77 %).

Observations sur la démarche générale de réduction des produits phytopharmaceutiques (PPP)

38 % des exploitations ont émis des observations sur leur démarche de réduction des PPP (2023 : 45 %, 2022 : 22 %). Il est intéressant de relater quelques observations, constats, réserves ou besoins qui ont été exprimés lors de cette enquête nationale.

Une grande partie des DEA affirment œuvrer pour la réduction des PPP :

- « Nous menons des essais systèmes de cultures sur la réduction d'intrants depuis 2010, soutenu et accompagné par la Chambre d'Agriculture 28 et Arvalis. Nous communiquons nos résultats aux agriculteurs du territoire. »
- « Ferme 100% en agriculture biologique et de plus en plus en herbe. »
- « Exploitation avec du maraichage en BIO sur petites surfaces + production de fleurs en pots --> Usage déjà très limité des pesticides sur la ferme horticole de Lomme. »
- « Démarche autonome zéro phyto. »
- « Démarche engagée via la souscription à une MAEC système. Plutôt facile de réduire les produits hors herbicides, et plus difficile de réduire les herbicides en conventionnel. »
- « L'exploitation n'utilise aucun pesticide de synthèse. »
- « IFT très faibles du fait du climat et des conditions météo. »
- « PBI. »

- « La Polynésie n'est pas dans les programmes européens pour autant le développement du Bio est une ligne directrice, sur l'exploitation sont pratiquées les réductions de dose, l'allongement des durées des traitements. Pas de matériel aux normes ni contrôles pour les pulvérisations au champ mais une plateforme de lavage et de remplissage des pulvé avec heliosec est prévue en 2025. »

A contrario, des questionnements, difficultés spécifiques ou des réserves sont émises par certains DEA :

- « Accompagnement pour gérer l'ACS sans glypho. Peut-être impossible... vaut-il mieux labourer systématiquement avec 0 glypho ou utiliser un peu de glypho et préserver ses sols... ? »
- « EA engagée depuis de nombreuses années dans la réduction des phytos. Comment faire plus sans bousculer tout le système ? Avec des salariés peu enclins au changement ? Et des équipes (direction, pédago) qui s'impliquent peu ? »
- « Marges de progrès difficile sur la réduction des pesticides avec le système de culture en place et dans les conditions pédoclimatiques de l'exploitation. »
- « Encore difficile à mobiliser des viticulteurs pour créer des groupes. »
- « L'incapacité financière à investir dans des matériels de désherbage mécanique freine l'arrêt de l'usage des herbicides. »
- « Nous sommes à un seuil difficilement compressible reste quelques rares fongicides. »
- « C'est très difficile / l'accompagnement n'est plus compétent. »

Parmi les demandes qui sont formulées, voici quelques souhaits émis par les DEA :

- « Accompagnement dans les pratiques alternatives et possibilités de conversion. »
- « Développer les échanges avec les autres EPL de la région et notamment grâce à Phyt'EA. »
- « Accompagnement sur la réduction du cuivre en viticulture Bio. »
- « Échanges et formations sur les techniques et pratiques alternatives. »
- « Former les salariés. »
- « Désherbage mécanique. »
- « La ferme est en AB - Réflexion autour du désherbage mécanique (choix outils et coûts investissements...) »
- « Venez sur le terrain vous rendre compte des difficultés techniques et des réalités économiques »
- « Accompagnement à renforcer dans le cadre du projet Biocontrôle. »

L'ensemble de ces Verbatims parlent d'eux-mêmes. Ils illustrent à la fois des dynamiques, des interrogations, des réserves et des demandes d'accompagnement. Certains ont l'impression de plafonner et se posent la question d'aller plus loin encore.

- « Le groupe 30.000 local dont nous faisons partie n'est plus actif et nos itinéraires techniques ont du mal à évoluer, car le territoire de l'exploitation est peu actif en la matière ».
- « Malgré la volonté de réduire voir ne plus utiliser de pesticides nous sommes tributaires de la météo et de la qualité de nos sols qui vont bien souvent à l'encontre de cette volonté... La mécanisation peut être un levier mais elle est très onéreuse et sujet aux mêmes contraintes que notre volonté... »
- « Difficulté à participer à des projets type Ecophyto par manque de temps pour les suivis. »

La mise en place de pratiques agroécologiques

En 2024, 96 % des exploitations ont déclaré avoir mis en place des pratiques agroécologiques avec des citations multiples de pratiques (2023 : 95 %). Il est peu aisé d'exploiter les réponses compte tenu de

l'extrême diversité de citations. Pour la prochaine enquête il serait souhaitable de distinguer les pratiques selon la production, la transformation, la vente et la consommation. Les cinq pratiques les plus courantes sont : les haies, l'agroforesterie, l'ACS-TCS, la diversification et l'agriculture biologique.

Les citations les plus significatives à titre d'exemple sont les suivantes (données partielles) :

- Haies : 43 % des citations
- Agroforesterie : 20 % des citations
- ACS et TCS : 14 % des citations
- Rotations et diversification des cultures : 13 % des citations
- AB : 11 % des citations (en nette baisse sur 2023)
- Engrais verts : 11 %
- Légumineuses : 10 %
- Mélanges variétaux ou associations culturales : 8 %
- Biocontrôle, confusion sexuelle : 8 %
- Génétique : 4 %
- Agriculture syntropique : 4 %
- Divers : paillage, plantes de service, goutte à goutte, plantes mellifères, etc.

Les 4 % qui n'ont pas déclaré de pratiques sont impliquées en agroforesterie pour 3 % et sont toutes certifiées en AB ou certifiées HVE. On peut donc en conclure que 100 % des fermes sont engagées dans le plan EPA 2 sous la forme de pratiques agroécologiques qu'elles soient déclarées (96 %) ou non (4 %).

Pratique des nouvelles technologies et des solutions numériques

A la question : *Nouvelles technologies et solutions numériques : est-ce un levier que vous avez mobilisé dans vos pratiques et vos projets ?*

- 38 % des exploitations répondent oui,
- 21 % ont prévu de le faire,
- 41 % répondent non.

A la question : *Pourriez-vous préciser le type de pratiques et le contexte du projet pour lequel vous avez/allez solliciter des nouvelles technologies et des solutions numériques ?*

De nombreuses réponses sont données :

- Robot (désherbage, alimentation, élevage...)
- Détection de chaleurs d'animaux
- GPS pour tracteurs ou pour animaux
- Dosage d'engrais
- Pratiques d'efficacité et de substitution avec caméras
- Drones
- Gestion de pâturage « *happygrass* »
- Stations météo connectées
- Low tech
- Cartographie
- Gestion de l'irrigation, sondes tensiométriques, électrovannes
- OAD
- Pulvérisation
- Simulateurs de taille et de conduite

Le biocontrôle dans les exploitations agricoles

Pour la première année, nous avons répertorié les pratiques de biocontrôle :

- 45 % des exploitations pratiquent le biocontrôle pour une SAU moyenne de 7 %
- 25 % utilisent des biostimulants pour une SAU moyenne de 4 %
- Le biocontrôle est utilisé par 31 % des exploitations en prophylaxie.

Les productions concernées sont les suivantes :

- Grandes cultures : 40 % de citations
- Maraîchage : 17 %
- Viticulture : 15 %
- Arboriculture : 8 %
- Horticulture : 7 %
- Cultures tropicales : 5 %
- PPAM : 2 %
- Autres cultures : 6 %
- Aucune culture citée : 20 %

Systèmes de production dominants en biocontrôle et biostimulants

Systèmes	Biocontrôle	Biostimulants	Utilisation en prophylaxie
Polyculture-élevage	12	12	7
Grandes cultures	7	3	3
Viticulture	8	3	6
Horticulture	6	0	5
Arboriculture	2	1	2
Cultures tropicales	3	2	4
Total	38	21	26

Ce sont les cultures annuelles (grandes cultures et polyculture-élevage) qui utilisent le plus de biocontrôle et de biostimulants devant la viticulture et l'horticulture. Ce classement reste valable pour l'utilisation en prophylaxie.

En termes de besoin d'accompagnement, les réponses sont les suivantes :

- Veille technique et scientifique : 37 % de citations
- Journée de formation : 33 %
- Journée de démonstration : 26 %
- Accompagnement à la co-conception : 19 %
- Journée de sensibilisation : 18 %
- Autres besoins : 6 %
- Pas de besoins : 17 %

Globalement, 83 % des exploitations expriment donc un besoin a minima avec une préférence pour la veille technique devant la formation et les démonstrations. Le besoin d'accompagnement est assez important : environ 1/3 des établissements sur cette thématique.

On peut conclure que les surfaces utilisées en biocontrôle et biostimulants, respectivement 7 % et 4 % de la SAU, sont beaucoup plus faibles ce qui indique sur ces techniques sont encore ou expérimentales ou limités à certains ateliers. Il existe donc un potentiel de développement élevé pour l'ensemble de ces techniques.

Conclusion

L'engagement de l'enseignement agricole dans le plan Ecophyto s'est confirmé une fois de plus en 2024 à travers la dynamique des dispositifs et des résultats obtenus sur le terrain en termes de réduction des produits phytopharmaceutiques. En quantitatif, 93 % des DEA ont confirmé leur engagement dans le plan Ecophyto grâce à de nombreux dispositifs et des projets d'accompagnement. **L'implication dans des certifications (AB, HVE, plante bleue) pour la majorité de la SAU est actuellement de 95 % des exploitations (95 % sont déjà certifiées en 2024 auxquels se rajouteront 1 % en 2025, avec une progression pour l'essentiel dans HVE ou plante bleue, l'AB restant stable).**

La progression la plus notable en 2024 est l'engagement dans la certification HVE avec + 3 % en un an, soit 52 % des EA alors que l'AB plafonne pour la première fois voire recule très légèrement.

La progression des certifications HVE et plante bleue se poursuit mais avec moins d'élan : + 3 % en 2024 pour 52 % des exploitations. Les prévisions à terme sont : + 21 % dans les trois ans à venir pour un potentiel national de 73 %.

Le processus de sortie du glyphosate a été particulièrement engagé dans l'enseignement agricole depuis 2009. **En 2024, 74 % des DEA déclarent une sortie effective (2023 : 78 %).** Il s'agit d'une légère érosion sachant qu'en réalité, **le zéro glyphosate a atteint plutôt 81 % en 2024 avec 1 % des exploitations qui se laissent la possibilité de le réutiliser en 2025.** En 2024, il y a eu quelques dérogations en région qui expliquent cette relative baisse. Ce résultat cache également des contrastes, des difficultés, des tensions et une nécessité d'apprentissage sur plusieurs années. Les systèmes de production les plus avancés restent : la viticulture (100 % en zéro glyphosate), l'arboriculture (100 % mais avec très peu d'exploitations), l'horticulture (89 % de zéro glyphosate et 100 % en SAU), les cultures tropicales (80 % mais 100 % des DOM) et la polyculture-élevage (78 %). Les obstacles les plus cités sont : les vivaces, l'agriculture de conservation des sols, le coût, la main-d'œuvre, les sols, le climat et le manque de moyens matériels et financiers. Toutefois, l'évaluation des surfaces agricoles où le glyphosate est épandu permet de relativiser son usage car **95 % de la SAU des exploitations agricoles du public ne reçoit pas de glyphosate (96 % en 2023).** Cette situation s'explique par le fait que l'utilisation du glyphosate se limite aux parcelles qui posent des problèmes du fait des vivaces, des types de sols et des contraintes locales. Le glyphosate reste donc très peu utilisé.

La demande d'accompagnement pour développer les légumineuses à graines en alimentation humaine représente 18 % des exploitations, à laquelle se rajoute 20 % d'indécis. Une troisième journée technique a été réalisée par le groupe de travail Résol'them à Toulouse les 1^{er}/3 avril 2025 sur la lentille. Enfin une demande d'accompagnement a été exprimée par les DEA pour réduire les produits phytosanitaires et répondre le mieux possible à la transition agroécologique.

La thématique biocontrôle prend son envol après la [valorisation des EPLEFPA d'Antibes et d'Yvetot en 2024](#) et un projet national de biocontrôle prévu pour trois années à partir de la fin 2025. L'enquête révèle que près de la moitié des fermes sont investies en biocontrôle, principalement en grandes cultures, viticulture et horticulture. Le biocontrôle est utilisé en prophylaxie dans 31 % des exploitations. Le besoin d'accompagnement est assez élevé avec environ 1/3 des établissements concernés.

Enfin les pratiques agroécologiques ont été déclarées dans 96 % des fermes en 2024 (95 % en 2023). Parmi les plus citées, on retrouve **les haies, l'agroforesterie, les couverts végétaux et l'ACS-TCS** avec de multiples citations. Les 6 exploitations qui n'ont déclaré aucune pratique, pratiquent en général l'agroforesterie et ont toutes obtenues des certifications (HVE, AB ou plante bleue). Finalement **ce sont 100 % des fermes qui attestent d'une implication minimale dans le plan EPA 2** sous une forme ou une autre : 88 % pratiquent l'agroforesterie, 95 % sont certifiées (AB, HVE ou plante bleue) et 73 % sont directement investies dans le plan Ecophyto (tous dispositifs non compris l'AB).